



**Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées,
aux Personnes handicapées et à la Famille**

Paris, le 20 février 2007

Communiqué de presse

Philippe BAS lance le "Passeport pour une retraite active" destiné à tous les nouveaux retraités

Philippe BAS, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, a annoncé aujourd'hui que le "Passeport pour une retraite active" était prêt et sera désormais remis à tous les nouveaux retraités.

Le ministre tient ainsi un engagement de la Conférence de la famille de juillet 2006. Ce document de 16 pages, simple et concret, a notamment pour objectif de fournir des informations sur la retraite, les services à la personne et le bénévolat, ainsi que des conseils pour rester en forme et en bonne santé.

Jusqu'à présent, ces informations étaient dispersées, notamment concernant le bénévolat, alors même que les « seniors actifs » sont de plus en plus nombreux à souhaiter s'engager dans un projet ou une démarche bénévoles, après leur départ à la retraite.

Le "Passeport pour une retraite active" les informe donc sur les démarches et possibilités d'actions bénévoles. Il les oriente vers les interlocuteurs nationaux et locaux susceptibles de les aider dans cette démarche. Un encart local permet de les renseigner sur les principaux associations et lieux d'information dans leur région.

Le document comporte également :

- des informations générales sur la retraite ;
- un volet pour informer les jeunes retraités sur les bénéfices d'un recours à une alimentation saine et diversifiée (conseils nutritionnels), sur la nécessité de se maintenir en bonne santé physique, dans une perspective de prévention ;
- des informations générales sur les services à la personne ;
- les contacts-clé dans chacun de ces domaines.

Le contenu du Passeport a été élaboré par un groupe comprenant des représentants du ministère en charge des Personnes âgées, de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, avec le concours du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, de la Haute Autorité de Santé, de l'Assurance Maladie, de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole, de l'Agence nationale des services à la personne, de la Caisse nationale des allocations

familiales, de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, du GIP Info Retraite, de la Délégation interministérielle à la Famille, et de l'INPES.

La CNAV assurera la diffusion du "Passeport pour une retraite active". Dès cette année, tous les nouveaux retraités se verront remettre le document à l'occasion de l'entretien pour le départ en retraite, dans les agences locales d'assurance vieillesse (tous régimes) et dans les points d'accueil retraite.

650 000 à 700 000 personnes prennent leur retraite chaque année (retraite du régime général).

Contacts:

Juliette LAFONT, Conseillère communication, 01 40 56 70 46

Laure ESPINASSIER, Attachée de presse, 01 40 56 65 50